



## Séance du 30 juin 2017

Convocation du 23 juin 2017

Absents excusés : Guillaume BRIN, Franck CHARRIER, Stéphanie CHATAIGNER, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN,

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Monsieur Guillaume BRIN donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU

Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Laurent GAUDRY

Madame Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le Petit Journal de l'école publique qui a été distribué dans les boîtes aux lettres cette semaine. Il trouve scandaleux d'écrire des choses fausses alors que la personne qui a écrit ces propos était présente lorsque cela a été discuté en Conseil Municipal.

Il a notamment été indiqué qu'aucun remboursement n'avait été effectué par les communes de résidence des élèves venant de l'extérieur, ce qui est faux car comme il a été dit lors du vote du budget, les communes se sont acquittées de leur participation. Il est également noté que l'école privée ne verse pas de loyer pour le bâtiment utilisé, c'est aussi faux.

### 1 – SIEML

#### a/ Domaine de la Croix des Rouleaux – Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme, présente une convention de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de La Romagne et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la réalisation d'un réseau d'éclairage public – câblage et matériels (30 candélabres avec LED) avec contrôle de conformité dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux ». Une convention de maîtrise d'ouvrage avait déjà été validée lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2014 mais les prix ont été revus à la baisse. Le 1<sup>er</sup> devis s'élevait à 60 768,87 € TTC et la nouvelle convention s'élève à 52 624,21 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention.

#### b/ Programme 2017 – Rénovation du Réseau d'Eclairage Public

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme, présente un devis pour la rénovation de l'éclairage public en 2017 et 2018. Les rues concernées sont : rue des Genêts, rue des Frênes, rue de l'Abbaye, allée des Noisetiers, allée des Aubépines, rue du Gai Logis, allée des Peupliers, allée des Tilleuls, allée des Marronniers et allée de Beausoleil soit 44 ballons Fluo remplacés par des éclairages LED. Le coût total des travaux s'élève 47 834,53 € HT dont 50 % pris en charge par le SIEML. Le montant restant à charge de la commune est de 23 917,27 € HT.

## **2 – Modification de la délibération sur l'IAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 novembre 2013 instituant l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Cette délibération prévoyait le maintien du versement de cette indemnité en cas d'arrêt maladie. Afin d'harmoniser les pratiques pour tous les agents, quel que soit le régime indemnitaire, Monsieur le Maire propose de supprimer le versement de cette indemnité en cas d'arrêt maladie.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

## **3 – Tarifs 2018**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

<b>Cimetière</b>	
Concession terrains	
- 30 ans / m <sup>2</sup>	80,00 €
- 50 ans / m <sup>2</sup>	113,00 €
Concession cases de columbarium	
- 30 ans	897,00 €
Concession cavurnes	
- 30 ans	889,00 €
Caveaux	921,00 €
<b>Divagation de chiens</b>	
Forfait de prise en charge	26,00 €
Participation journalière	16,00 €
<b>Droits de place</b>	
Droits de place annuels	61,00 €
<b>Matériel</b>	
- Vaisselle / couvert	1,10 €
- Verre	0,22 €
- 1 ou 2 assiettes	0,42 €
- Couteau, fourchette, cuillère à café, l'unité	0,11 €
- Tasse	0,22 €
- Autre vaisselle (saladier, plateau, pichet, etc...)	0,52 €
- Couvert pour plat (cuillère à soupe, fourchette), l'unité	0,11 €
<b>Vaisselle / morceau manquant :</b>	
- Couteau, fourchette, cuillère à café, cuillère à soupe, l'unité	1,05 €
- Verre	1,05 €
- Assiette	3,16 €
- Tasse	2,08 €
- Plat inox	6,24 €
- Saladier	5,21 €
- Corbeille	5,21 €
- Plateau	10,40 €
- Pichet inox 1L	10,40 €
Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout matériel non listé, le prix appliqué sera celui de la facture de remplacement	
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit
- Tables polypro / unité	3,00 €
- Tables polypro / caution par table	20,00 €
- Chaises / unité à partir de 11 chaises Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,40 €
<b>Salles p/Vin d'honneur Commune</b>	
- 1/2 Salle Bel-Air	173,00 €
- Salle Bel-Air entière	216,00 €
- 1/3 salle municipale	136,00 €
- Salle municipale entière	216,00 €
- Salle des sports	239,00 €
- Square de la Mairie	132,00 €

<b>Salles p/Vin d'honneur Hors Commune</b>	
- 1/2 Salle Bel-Air	346,00 €
- Salle Bel-Air entière	429,00 €
- 1/3 salle municipale	276,00 €
- Salle municipale entière	429,00 €
- Salle des sports	476,00 €
- Square de la Mairie	268,00 €
<b>Pour les vins d'honneur, lorsque l'Espace Galerne est loué pour la journée, le prix de location d'une salle ou du parc pour un vin d'honneur est diminué de moitié</b>	
<b>Salles p/associations romagnoles</b>	
- Cuisine Salle Bel-Air	39,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	50,00 €
- Salle Bel-Air entière	99,00 €
- 1/3 salle municipale	46,00 €
- Salle municipale entière	99,00 €
- Manifestations extra-sportives dans salle de sports (sur décision du Conseil Municipal)	621,00 €
- Chauffage dans la grande salle de sports et polyvalente Entre le 16/10 et le 15/04	61,00 €
<b>Salles p/locations privées Commune</b>	
- 1/3 Salle municipale	61,00 €
- Salle municipale entière	141,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	73,00 €
- Salle Bel-Air entière	141,00 €
- Cuisine Salle Bel-Air	54,00 €
- Salle pour réunion de famille après sépulture	gratuit
<b>Salles p/locations privées Hors Commune</b>	
- 1/3 Salle municipale	124,00 €
- Salle municipale entière	285,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	173,00 €
- Salle Bel-Air entière	285,00 €
- Salle Bel-Air + cuisine	377,00 €
- 1/2 salle Bel-air + cuisine	264,00 €
<b>Pour une location de salle (hors Espace Galerne) pour une durée de 2 jours, le prix du 2<sup>ème</sup> jour est diminué de moitié.</b>	
<b>Véhicule frigo</b>	
Personnes privées romagnoles :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	60,00 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,59 €
Associations romagnoles :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,59 €
Forfait associations pour 2018	430 €
Forfait associations pour 2019	430 €
Intervention du personnel technique / heure : 39 €	
<b>Caution des salles</b>	
Salle Municipale	630,00 €
Salle Bel-Air	630,00 €

## 4 – Tarifs Espace Galerne 2019

a/ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables pour l'Espace Galerne au 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
<b>Périodes</b>		<b>80%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>
1 journée week-end ou jour férié été	1 260 €	1 008 €	882 €	756 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver maine été (- 10%)	1 134 €	907 €	794 €	680 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	1 008 €	806 €	706 €	605 €
Location 2 jours été	1 560 €	1 248 €	1 092 €	936 €
Location 2 jours hiver (-10%)	1 404 €	1 123 €	983 €	842 €

### Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnones :

		<b>80%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>
<b>Périodes</b>				
1 journée week-end ou jour férié été	882 €	706 €	617 €	529 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	794 €	635 €	556 €	476 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	706 €	565 €	494 €	424 €
Location 2 jours été	1 092 €	874 €	764 €	655 €
Location 2 jours hiver	983 €	786 €	688 €	590 €

### Une réduction de 20 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :

		<b>80%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>
<b>Périodes</b>				
1 journée week-end ou jour férié été	1 008 €	806 €	706 €	605 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	907 €	726 €	635 €	544 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	806 €	645 €	564 €	484 €
Location 2 jours été	1 248 €	998 €	874 €	749 €
Location 2 jours hiver	1 123 €	898 €	786 €	674 €

<b>St Sylvestre</b>	<b>2019</b>
Particuliers et entreprises Commune et Hors Commune	1 665 €
Associations romagnones (- 15 %)	1 415 €

Caution : 1.000,00 euros

Tarif Eté : du 15/04 au 15/10

Tarif Hiver : du 16/10 au 14/04

### b/ Location du vidéoprojecteur de l'Espace Galerne :

Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la proposition des commissions finances, vie associative et sports pour la location du vidéoprojecteur installé depuis le mois de juin à l'Espace Galerne. A compter de 2019, cette location sera intégrée au prix de location, les commissions proposent donc un tarif de location de 30 € pour les années 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce tarif.

### c/ Règlement de l'Espace Galerne :

Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, propose de modifier le règlement de location de l'Espace Galerne afin de permettre aux locataires de verser plus tôt l'acompte demandé.

- L'article 2-1 serait complété comme suit : « Si le tarif de location n'est pas connu, le montant de l'acompte sera égal à 50 % du dernier tarif voté ».

- L'article 2-2 serait modifié comme suit : « La réservation ne devient définitive que 18 mois, jour pour jour, avant l'utilisation et/ou après paiement de l'acompte (\*) ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications

## **5 – Décision modificative n°01/2017**

Lors du vote du budget communal 2017, il n'avait pas été prévu de crédits pour la cession des caveaux du cimetière et la vente à l'Euro symbolique du terrain des « Terrasses du Ruisseau » à Sèvre Loire Habitat. Afin de régulariser ces ventes, Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- Compte 024 : Cessions d'immobilisations : ..... + 10 000,00 €
- Compte 1641 : Emprunts : ..... - 10 000,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative au budget communal.

## **6 – ZAC de la Maraterie**

Depuis sa création en 2004, la ZAC de la Maraterie a offert à la commercialisation 59 terrains (58 maisons individuelles sont réalisées à ce jour) et accueilli 4 locatifs Sèvre Loire Habitat.

Une réserve foncière de 5 lots viabilisés supplémentaires, située à l'arrière d'une exploitation agricole, n'a jamais été mise en vente car soumise à la règle de distance d'éloignement de la ferme et donc non constructible. Cette contrainte de commercialisation, rappelée en annexe de l'arrêté de DUP (D3/2008 n°2016), prend fin à l'arrêt de l'activité agricole voisine.

L'agriculteur a cessé son activité agricole depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Par courrier du 12 juin 2017, la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire a donné un avis favorable pour une dérogation aux règles réciproques de distance d'éloignement fixées par l'article L111-3 du Code Rural.

En conséquence, le Conseil Municipal de La Romagne décide, à l'unanimité, d'autoriser la construction des 5 derniers lots de la ZAC de la Maraterie. Cette information sera transmise à Sèvre Loire Habitat pour la reprise de la commercialisation de ces derniers lots.

## **7 – Election des délégués aux élections sénatoriales**

Le Conseil Municipal a élu : Mme Josette GUITTON, M. Franck CHARRIER, Mme Marie-Pierre BOURGET, M. Freddy BROCHARD et Mme Sergine BRETEAUDEAU, délégués titulaires et Mme Lydia MENARD, M. Frédéric GROLLEAU, et Mme Karine GRONDIN, délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2017.

## **8 – Agglomération du Choletais – Délégués aux commissions**

Suite à une demande de l'Agglomération du Choletais, Monsieur le Maire demande à chaque délégué s'il souhaite être maintenu au sein de la commission dans laquelle il siège. Tous les délégués donnent un avis favorable à leur reconduction au sein des commissions de l'Agglomération du Choletais.

## **9 – Questions et informations diverses**

### **a/ DIA 61 rue Nationale**

Il s'agit de la vente d'une maison située 61 rue Nationale, cadastrée AA 274 et 364 d'une superficie totale de 560 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **b/ DIA 34 rue de la Mairie**

Il s'agit de la vente d'une maison située 34 rue de la Mairie, cadastrée AA 90-92-529 et 530 d'une superficie totale de 1057 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **c/ DIA 29 rue Nationale**

Il s'agit de la vente d'une maison située 29 rue Nationale, cadastrée AA 343P et 402p d'une superficie totale de 700 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **d/ DIA 7 et 9 rue de Beauséjour**

Il s'agit de la vente d'une maison et d'un entrepôt situés 7 et 9 rue de Beauséjour, cadastrés AI 45-46-47 d'une superficie totale de 4527 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **e/ DIA 9 rue des Eglantiers**

Il s'agit de la vente d'une maison située 9 rue des Eglantiers, cadastrée AI 7 d'une superficie de 848 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ DIA rue du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un terrain situé rue du Bouchot, cadastré AC 110-111-112 et 113 d'une superficie totale de 1360 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

g/ Nouvelle association

Monsieur Dominique BEAUFRETON informe de la création d'une nouvelle association de basket sur la commune.

h/ Vidéosurveillance de l'Espace Galerne

Les travaux d'installation auront lieu le 4 juillet.

i/ Clôture parkings cimetière et complexe sportif

Les travaux auront lieu le 17 juillet.